AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

# CLI de Framatome

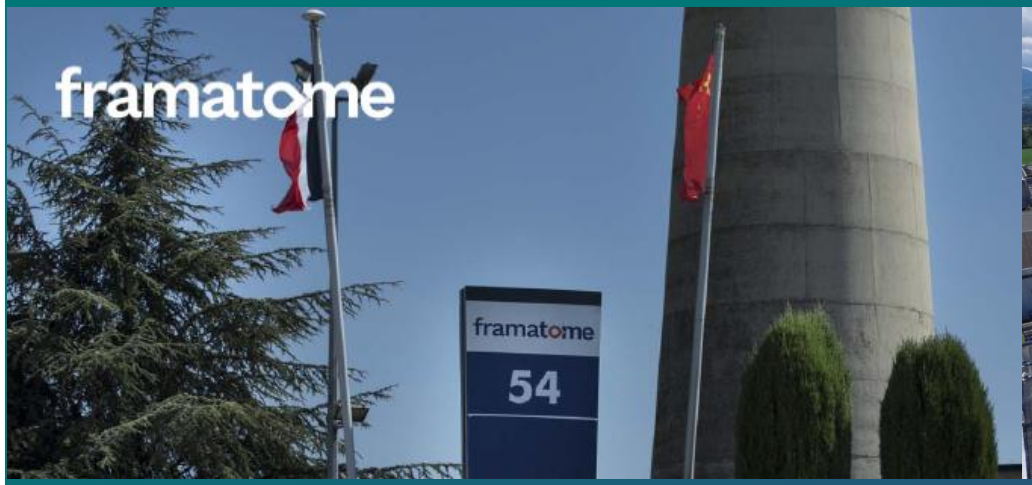

# FRAMATOME – SITE DE ROMANS-SUR-ISÈRE

## 5 DÉCEMBRE 2022

# SOMMAIRE

1. Rappel du processus de contrôle et d'évaluation
2. Avis de l'ASN sur la sûreté du site
3. Avancement du dossier DARPE
4. Point sur le dossier URE

# 1. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION PAR L'ASN

## Le processus de contrôle et d'évaluation de l'ASN repose sur :

- Les inspections réalisées sur le site,
- Le processus de réexamen périodique des installations,
- L'examen des rapports d'analyse des événements significatifs,
- Le contrôle des dossiers transmis en appui des demandes d'autorisations de modifications,
- L'analyse des bilans périodiques relatifs à l'environnement,
- Le suivi des engagements pris par l'exploitant et leur respect (engagements pris dans le cadre des analyses des évènements significatifs, des réponses aux inspections ou des réexamens périodiques).

# 2. BILAN DU CONTRÔLE EN 2021

# AVIS DE L’ASN SUR LA SÛRETÉ DU SITE

# LES INSPECTIONS EN 2021

**18 inspections menées en 2021**

Plus nombreuses que les années précédentes (réactive suite à évènement, ancrages et recollement laboratoire).

+

- Les progrès sont visibles sur la thématique déchets (déploiement des règles, traitement du passif).
- Processus de déclarations maîtrisé et analyse par sondage satisfaisante des dossiers de modifications correspondants.
- Engagements concernant l'installation TRIGA respectés. Redémarrage fin décembre 2021 (fusion).
- Robustesse de l'organisation des travaux d'été côté combustible de puissance.

-

- Processus de surveillance des prestataires à réorganiser et renforcer.
- Nouvelles non-conformités identifiées lors des investigations complémentaires sur les ancrages sismiques du site.
- Améliorer la préparation des opérations de lutte contre l'incendie.
- Agrément laboratoire agréé conservé au prix d'un plan d'actions ambitieux.
- Être vigilant sur les reports successifs de délais des engagements pris auprès de l'ASN.

# LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

22 événements significatifs (18 en 2020, 24 en 2019)

✓ 6 ESS de niveau 1 : surcharge d'additif au niveau du mélangeur ligne sud, dépassement d'une limite de masse lors d'un regroupement de plaques (SE26), dépassement de la limite de masse au sein d'AX2 (traitement passif), transfert de bouteillons non-criblés en chariot tubulaire, non-respect d'une règle de stockage des effluents à L1, isotopie maximale du four de grillage de TRIGA non respectée.

✓ 2 ESR : défaut de surveillance de contamination atmosphérique au RIPOCHE 2 et défaut de port de boîtier criticité et dosimètre passif en zone réglementée.

✓ 2 ES liés à l'environnement : fuite de lubrifiant au niveau d'AM1 et pertes de surveillance des rejets au niveau de plusieurs émissaires.

Inspection réactive réalisée en avril 2021 pour les deux dépassements de limite de masse.
Mise en place par Framatome d'un plan d'actions ambitieux qui a été inspecté début 2022.

# LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

Répartition des évènements significatifs :

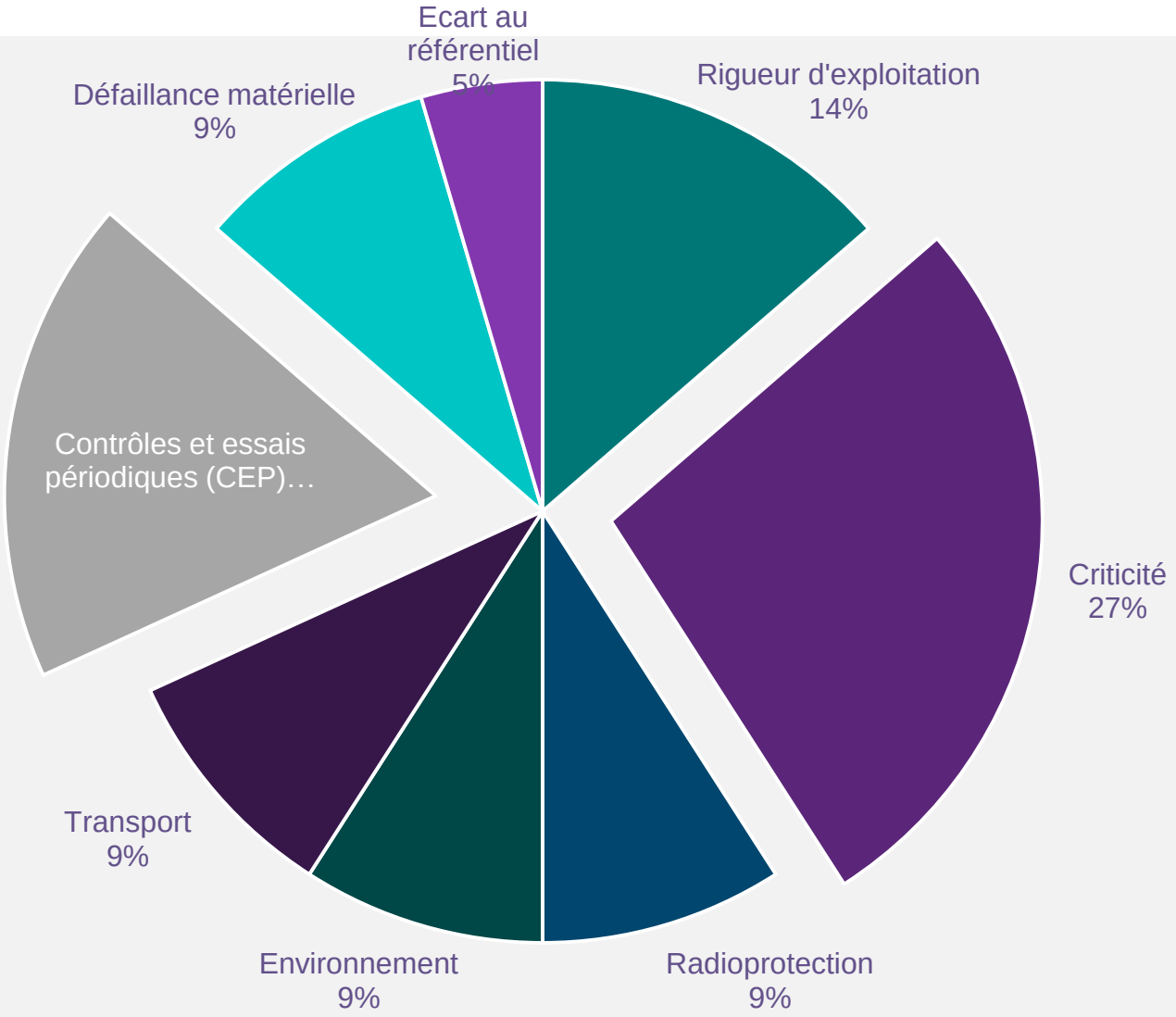

# LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
## BILAN QUALITATIF

+

- Présentation à chaud des évènements de manière détaillée.
- Qualité des compte-rendu des évènements significatifs (CRES) globalement satisfaisante.
- Présentation à l'ASN des évènements intéressant la sûreté (EI).

-

- Attention aux délais d'envoi des CRES.
- Nombre important d'ES liés à la criticité : le plan d'actions initié dans ce domaine doit être suivi et mené à son terme.
- Vigilance sur la thématique des contrôles et essais périodiques.
- Attention à la dérive concernant une mauvaise critérisation, observée sur les EI fin 2021.

# LES DOSSIERS D'INSTRUCTION

15 dossiers d'autorisation déposés en 2021.

À ce jour, 12 dossiers ont été autorisés :

| INB | DOSSIER |
|---|---|
| 98 | Chargement et entreposage d'assemblages en ANF-18 |
| 98 | Test d'étanchéité de la vanne des cylindres 30B URE |
| 63 | Retrait des sondes EDAC |
| 98 | Mise en exploitation de la CAPADOX |
| 98 | Exploitation d'une boucle de test APIS |
| 63 | Optimisation entreposage en SE28 |
| Site | Chapitre 4 des Règles générales d'exploitation |
| 63 | Redémarrage de l'atelier TRIGA |
| Site | DAC de réunion des 2 INB |
| 98 | Entreposage des crayons Gadolinium |
| 98 | Nouvel Homogénéiseur (HOMO 3) |
| 98 | Modification des entreposages SF2 et SF4 |

# RÉUNION DES INB 63 ET 98

- ✓ **Courrier de Framatome du 21 février 2019** de demande de réunion d'installations existantes (au ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.
- ✓ La Mission sûreté nucléaire et radioprotection (MSNR) a saisi l'ASN pour instruction.
- ✓ Transmission par l'ASN d'un avant-projet de décret à la MSNR le 12 février 2021.
- ✓ Transmission par la MSNR d'un projet de décret le 14 septembre 2021.
- ✓ Avis n° 2021-AV-0389 du 4 novembre 2021 sur le projet de décret autorisant la réunion des installations nucléaires n° 63 et n° 98 au sein d'une installation nucléaire de base unique n° 63-U, dénommée « Usine de fabrication de combustibles nucléaires » et située dans la commune de Romans-sur-Isère (Drôme).
- ✓ **Décret n° 2021-1782 publié au JO du 26 décembre 2021.**

A venir :

- Versions uniques des plan de démantèlement, plan d'urgence interne, étude d'impact et étude de maîtrise des risques de l'installation pour le 26 décembre 2022.
- Rapport de sûreté et Règles générales d'exploitation de l'installation pour le 28 juin 2023.

# INB 63 ET 98 : REEXAMENS PERIODIQUES

## Dossier d'orientation du réexamen (DOR) 2023 :

- ✓ Framatome a transmis le DOR du prochain réexamen en juillet 2020 (pour les 2 INB du site).
- ✓ L'ASN a répondu le 5 novembre 2021.

## Suivi des précédents réexamens :

- ✓ Point d'attention au respect des prescriptions liées à MA2 et AX2 ainsi que la mise en actif de la NZU.

# AVIS DE L'ASN SUR LA SÛRETÉ DU SITE

Rappel des attentes de l'ASN pour 2021 :

- Vigilance sur l'avancement de la NZU
- Mise en exploitation de la CAPADOX
- Montée en puissance de GEODE
- Finalisation des décisions relatives aux modalités de rejets
- Vigilance sur les dossiers d'autorisations (complétude, contraintes calendaires, déploiement)
- Déploiement des RGE suite réexamen (INB 98)
- Délai des CRES

**Bilan 2021 :**

**+ Mise en exploitation de GEODE et de la CAPADOX**

**+ Finalisation des futurs projets de décisions rejets**

**+ Redémarrage de l'atelier TRIGA**

- **Évènements liés à la criticité**
- **Pas d'amélioration sur le délai de transmission des CRES**
- **La vigilance reste sur la mise en actif de la NZU**

# PERSPECTIVES ET ENJEUX 2022

**Des progrès attendus sur la base de l'évaluation 2021 :**

- Maintenir la rigueur d'exploitation et renforcer l'attitude interrogative
- Poursuivre le désentreposage des déchets
- Améliorer le délai d'envoi des CRES

**Des axes de travail liés aux évolutions des installations et décisions de l'ASN :**

- Veiller au calendrier de la mise en actif de la NZU et le respect des prescriptions techniques liées à MA2 et à AX2.
- Mettre en œuvre le nouveau plan de surveillance de l'environnement.
- Finaliser le déploiement des RGE suite au réexamen (INB 98).

# 3. AVANCEMENT DU DOSSIER DARPE

# MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE REJETS

**JUILLET 2020**

- Dépôt de dossier de demande de modification de l'arrêté du 22 juin 2000

**T3/T4 2020**

- Échanges avec l'exploitant et visite sur site

**JUIN 2021**

- Validation par le Collège de l'ASN des projets de décision
- Autorisation de la poursuite de l'instruction

**FIN 2021**
**T1 2022**

- Consultations officielles sur les projets de décisions : CLI de Romans-sur-Isère, CODERST, exploitant, public.
- Finalisation des décisions et rapport d'instruction.
- Deuxième passage collège le 24/05/2022.

**T2/T3**
**2022**

- Prise en compte du SDAGE du 21 mars 2022
- Signature des décisions par le collège de l'ASN le 08/09/2022
- Envoi à la MSNR pour homologation le 19/09/2022

# 4. POINT SUR LE DOSSIER URE

# PRÉSENTATION DU PROJET URE

**Contexte :**

EDF a sollicité Framatome pour la fabrication de combustibles avec de l'Uranium issu du retraitement (URE) à partir de 2023 et pour 10 ans environ.

| Période | 2023 | 1er Janvier 2025 (Modification décret en cours) |
|---|---|---|
| **Composition isotopique** | teneur en $^{232}U \leq 15$ ppb<br>*(ppb : partie par milliard, ou par exemple 1µg/Kg)* | teneur en $^{232}U \leq 30$ ppb |
| **Limite de production annuelle d'URE** | 1 800 T d'Uranium pour la fabrication de poudre ou de granulés d'oxyde d'Uranium (Atelier Conversion) et de 1 400 T d'Uranium sous forme d'oxyde pour la fabrication d'assemblages combustibles (Ateliers Pastillage et Crayonnage Assemblage) | / |
| | 150 T d'URE dans la limite de la capacité maximale annuelle ci-dessus | capacité de production en URE est augmentée à 300 T |

# INSTRUCTION DE LA MODIFICATION SUBSTANTIELLE

## Étapes réglementaires de l'instruction du dossier

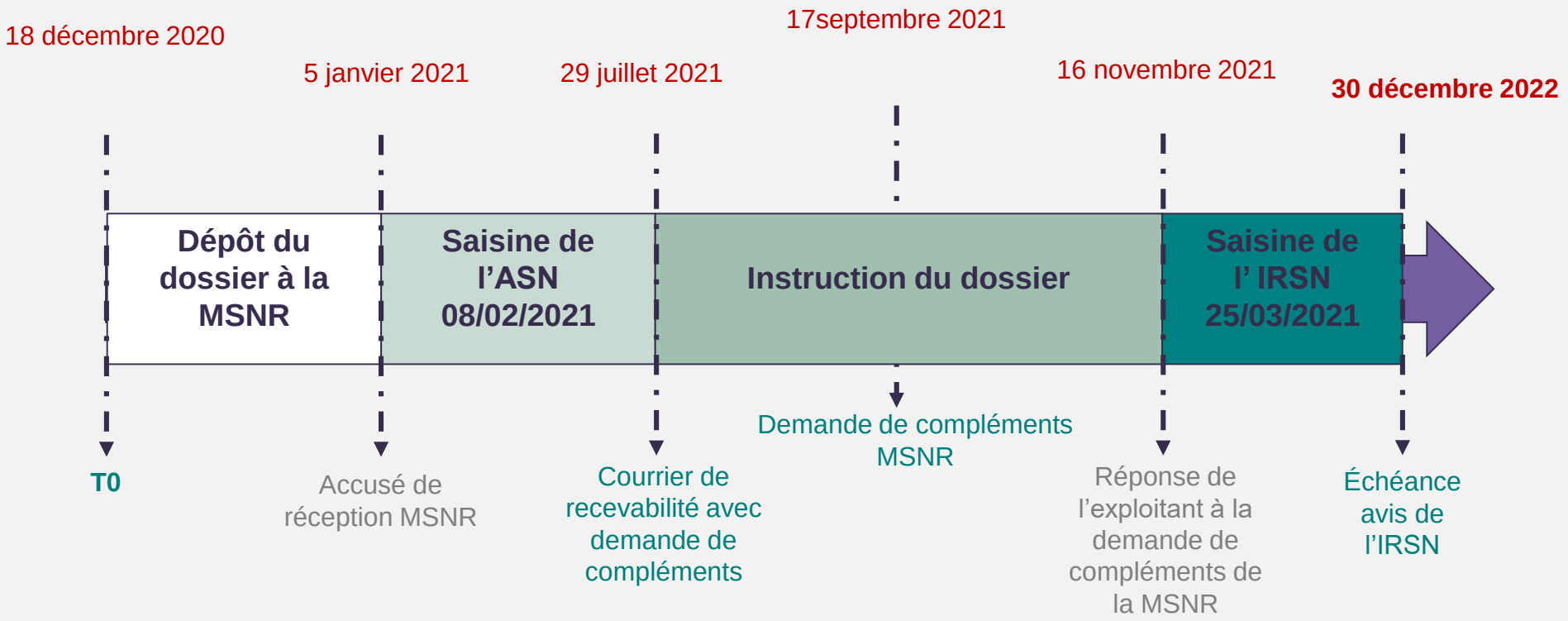

# INSTRUCTION DE LA MODIFICATION SUBSTANTIELLE

## Logigramme d'instruction

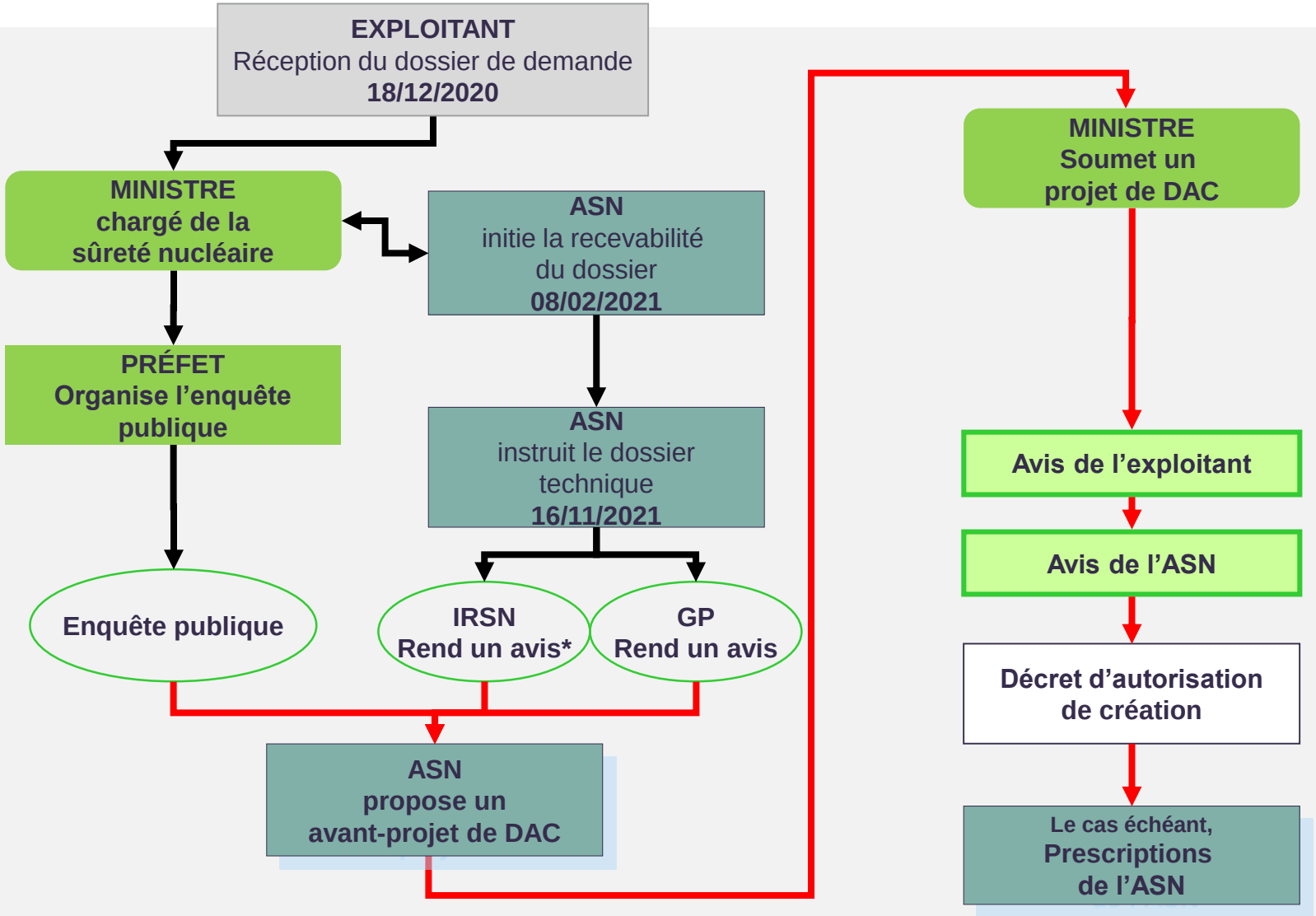

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



21